
vers l'insurrection armée et l'établissement de l'état ouvrier,

ETAT DU « PEUPLE EN ARMES »,
ETAT EN VOIE DE DEPERISSEMENT.

Mesures immédiates d'autoprotection de la révolution

1. Désarmement de toute la police, de tous les officiers et des soldats non-prolétaires. Désarmement de tous ceux qui s'apparentent aux classes dominantes.

2. Réquisition de tous les dépôts d'armes et de munitions, ainsi que des entreprises d'approvisionnement par la main des conseils d'ouvriers et de soldats.

3. Armement de toute la population prolétarienne mâle et adulte comme milice ouvrière. Formation d'une garde prolétarienne des conseils comme partie active de la milice chargée de défendre la révolution en permanence contre les coups de force et les traîtrises de la réaction.

4. Dans l'armée, suppression du pouvoir de commandement des officiers et sous-officiers. Les hommes de troupe leur substituent des chefs élus et constamment révocables. Suppression de l'obéissance militaire passive et de la justice militaire. Discipline librement consentie.